

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/007 du 7/01/85
DECRET N° /INTERFPPS/DGTFP/DFP/16

Portant intégration et nomination de Monsieur
NGOKO Joan dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage).-
yK

LE PREMIER MINISTRE

VISAS :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution du 8.07.1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 5557/MEN/UMNG du 13.8.1982 portant création
du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle Long de
l'Institut de Développement Rural ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/EF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 6.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 34/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 0028/DALF/SAP du 11.01.1984 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières du Ministère de
l'Agriculture, transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement.

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et de l'arrêté n° 5557 du 13.8.1982 susvisés, Monsieur NGOKO Jean, né le 4 Juin 1957 à Madingou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural (Session 1983), obtenu à l'Institut de Développement Rural (Université Marien NGOUABI), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade Inspecteur Vétérinaire stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,

François Xavier KATALI .-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itini Ossétoumba LEKOUNZOU .-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.A.E.....	2
D.S.A.F.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2./-